

RAPPORT

du médiateur de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision AIEP (Suisse romande)

Philippe TAFELMACHER c/ LAUSANNE FM

En date du 14 février 2009, le médiateur soussigné a été saisi d'une plainte de M. Philippe Tafelmacher.

Celui-ci faisait valoir que Lausanne FM avait passé en date des 5, 6, 9 et 10 février 2009, entre 7h00 et 7h45 du matin, des interviews sur divers sujets sexuels utilisant des expressions et des mots explicites et choquants.

Dans un premier temps, le médiateur s'est procuré le CD qui lui a permis d'écouter les émissions en question que l'on peut très brièvement résumer comme suit :

1. La première émission a été diffusée le 5 février 2009 à 7h38. Il s'agit de l'interview de M. Laurent Baffy, annoncé comme un *"sale gosse"* à l'occasion de son spectacle éponyme. L'interview est précédée de l'avertissement *"âmes sensibles s'abstenir"*.

M. Baffy laisse entendre qu'il a fait l'amour avec un ours et une taupe et qu'il fera prochainement un film intitulé *"Dans ton cul"*. Et répondant à une question du journaliste qui lui demande ce que doivent apporter les personnes lors de son spectacle, il répond *"des préservatifs"*.

2. La deuxième émission contestée a été passée le 6 février 2009 à 7h40. Il s'agit de l'interview d'une journaliste de libération, Agnès Girard, qui a écrit un livre intitulé *"Les 400 mots-clés de la culture érotique japonaise"*.

A aucun moment, l'interview n'est vulgaire, même si on y utilise des mots tels que *"orgasmes, organes génitaux, pénétrations, plaisir"* et que l'interviewée laisse entendre qu'au Japon, on pratique la libido de l'urgence.

3. La troisième émission du 9 février 2009 à 7h41 est une interview d'Alexandra Eggli qui concerne un spectacle de danse. L'interview n'a aucune connotation sexuelle quelconque.
4. Enfin, le 10 février 2009, à 7h40, le journaliste en charge de l'émission interviewe Jean-Marie Goël, sexologue et psychothérapeute. On y discute de l'âge moyen des premiers rapports sexuels, de la distinction entre bonne santé sexuelle et dérive, de la différence entre désir sexuel et excitation, de l'érection chez les tous jeunes enfants et des pannes sexuelles qui affecteraient neuf personnes sur dix.

Au cours de cette interview, le journaliste indique, à certains moments, qu'il est rassuré car l'émission n'a pas *"encore"* suscité de coups de téléphone au standard.

Le soussigné a estimé nécessaire d'organiser une rencontre entre les parties. Compte tenu des agendas très chargés des uns et des autres, celle-ci n'a pu se tenir que le 18 mai 2009.

A cette occasion, M. Tafelmacher a fait valoir que ce qu'il dénonçait tenait dans la répétition d'émissions portant sur des questions sexuelles et l'heure de diffusion favorable à l'écoute des interviews querellées par des enfants.

Il a également indiqué avoir téléphoné après la deuxième émission et n'avoir obtenu qu'une réponse arrogante.

Les représentants de Lausanne FM, Rodolph de Marco et Patrick Stillivato ont relevé que, même s'il fallait concéder que l'humoriste Laurent Baffy était vulgaire, les trois émissions dénoncées étaient informatives. Ils ont admis que la diffusion très rapprochée dans le temps d'émissions consacrées à des problèmes sexuels – qui leur avait échappé – pouvait poser problème.

Ils ont enfin laissé entendre que la manière dont les plaintes téléphoniques d'auditeurs étaient traitées devait l'être de manière plus professionnelle.

A l'issue de cet entretien, M. Tafelmacher – qui demeure un auditeur fidèle de Lausanne FM et qui n'a plus trouvé depuis lors de motif de plainte – s'est déclaré satisfait.

Le médiateur soussigné a rappelé à Lausanne FM les dispositions des articles 5 LRTV et 4 ORTV.

Vevey, le 19 mai 2009/vd

Denis Sulliger, av.